

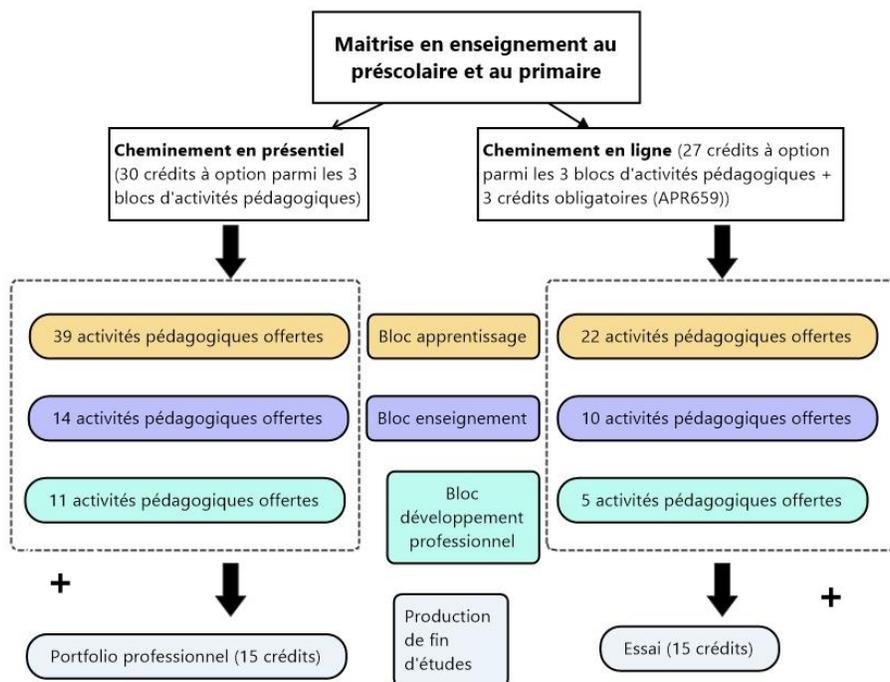
## Résumé

### Programme de maîtrise en enseignement au préscolaire et au primaire

Mai 2021

#### Description sommaire du programme

Le programme de maîtrise professionnelle (ME) en enseignement au préscolaire et au primaire comprend 45 crédits, dont la répartition est illustrée à l'intérieur de la figure suivante :



La ME est rattachée à un bloc de 30 crédits menant à un diplôme (plus communément appelé « DESS<sup>1</sup> ») et elle comprend deux « profils » de sortie, à savoir le « portfolio professionnel » et l'« essai ». Les activités en présentiel sont offertes dans différents lieux de formation et les activités en ligne sont offertes sur la plateforme Moodle. Ce programme de 30 crédits d'activités pédagogiques à option (pour le cheminement en présentiel), un nombre qui passe à 27 crédits pour les personnes étudiantes inscrites au cheminement en ligne, puisque dans ce cas il est demandé d'entreprendre une formation obligatoire (3 crédits) les préparant à la formation à distance tant du point de vue technologique que pédagogique.

De plus, le programme de maîtrise est constitué de 15 crédits d'activités pédagogiques obligatoires. La personne étudiante a le choix de compléter ces crédits dans le cadre de l'un des deux blocs offerts, à savoir : le bloc Essai ou le bloc Portfolio professionnel. Les activités pédagogiques liées au bloc Essai se donnent entièrement en ligne sur la plateforme Moodle, tandis que les activités du bloc Portfolio professionnel se donnent en présence. La plateforme institutionnelle *monPortfolio* est celle utilisée pour constituer le portfolio professionnel dans le cadre de ce bloc.

<sup>1</sup> Diplôme d'études supérieures spécialisées de 2<sup>e</sup> cycle en enseignement au préscolaire et au primaire.

Les admissions au programme sont acceptées tous les trimestres (automne, hiver, été); quatre trimestres de cours en présentiel (automne, hiver, printemps et été) et trois trimestres de cours en ligne (automne, hiver et été) sont offerts.

Ce programme de formation continue s'adresse au personnel enseignant, aux conseillères et conseillers pédagogiques ainsi qu'aux différents spécialistes qui interviennent dans l'enseignement. Les conditions d'admission exigent de détenir un grade de premier cycle lié à l'enseignement ou l'équivalent et y avoir maintenu une moyenne de 2,7.

Les objectifs de la formation visent à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- de consolider sa pratique professionnelle;
- d'approfondir ses connaissances dans le domaine de la psychopédagogie ou d'amorcer une spécialisation en didactique d'une ou de plusieurs disciplines;
- de développer ses connaissances et ses compétences professionnelles, tout en s'appuyant sur son expérience professionnelle;
- d'analyser de façon systématique sa pratique professionnelle;
- d'acquérir des connaissances en méthodes de recherche en enseignement (bloc essai) ou d'établir un dialogue constant entre la recherche et les pratiques (bloc portfolio);
- de mobiliser ses compétences et ses connaissances en pédagogie, en didactique et dans sa discipline en vue de rédiger un essai sous la supervision d'une directrice ou d'un directeur de recherche (bloc essai) ou en vue d'élaborer un portfolio professionnel par un accompagnement collectif (bloc portfolio).

## Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique du programme de maîtrise en enseignement au préscolaire et au primaire respecte la démarche normalement attendue selon le processus d'évaluation périodique.

La composition du comité d'évaluation de programmes (CEP) est conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes*. Les personnes suivantes constituaient le comité :

Membre	Titre et établissement
Caroline Bourque	Chargée de cours au DEPP
Guylaine Charron	Conseillère pédagogique aux programmes de formation continue du DEPP
Godelieve Debeurme	Professeure au DEPP
Mathieu Gagnon	Responsable de programmes et professeur au DEPP
Nathalie Roy	Étudiante au bloc Portfolio
Christiane Blaser	Membre externe, professeure au département de pédagogie
Marie-Hélène Massie	Chargée de cours au DEPP
Pierre Paillé	Professeur au DEPP
Julie Vaillancourt	Diplômée au programme

## Contexte

### Création et mise en œuvre du programme

En 2006, les programmes de maîtrise de la Faculté ont été séparés et la responsabilité de ceux-ci a été redonnée aux différents départements (Maîtrise enseignement au préscolaire et au primaire [DEPP], Maîtrise en enseignement au secondaire [Pédagogie], Maîtrise en enseignement au collégial [PERFORMA]).

### Principales modifications apportées au programme dans le temps

- Les activités pédagogiques en ligne ont été introduites au trimestre d'automne 2012. Au départ, le département a créé un cheminement en ligne et il avait été décidé que seules les personnes étudiantes inscrites à ce cheminement pourraient suivre des activités à distance. Il en était de même pour les personnes étudiantes inscrites en présentiel qui n'avaient accès qu'aux cours en présence. Le programme souhaitait ainsi éviter que les groupes en présentiel ne soient désertés et ainsi être contraint de cesser les séances en présence faute d'un nombre suffisant d'inscriptions. À l'usage cependant, le programme a constaté que le nombre de personnes étudiantes en ligne croissait doucement sans affecter le nombre d'inscrits en présentiel. Il a donc été décidé de ne pas cloisonner l'accès à ces deux types d'activités, permettant ainsi à certaines personnes d'accélérer leur parcours et à d'autres d'avoir accès à des activités pédagogiques non offertes dans leur cheminement. Ainsi, bien que le programme soit constitué de deux « cheminements », laissant ainsi entendre que les personnes étudiantes doivent effectuer l'ensemble de leur formation soit dans l'un, soit dans l'autre, dans la pratique elles peuvent choisir de s'inscrire tant à des activités en présentiel qu'à des activités en ligne durant leur parcours. Dans ce contexte, le terme « cheminement » n'est peut-être pas le plus approprié.
- Le bloc Portfolio professionnel, en alternative au bloc Essai, a débuté à l'automne 2011 et a été approuvé par les instances universitaires en avril 2015. La préoccupation qui a mené à cette création découlait du fait que peu de personnes étudiantes s'inscrivaient au bloc Essai, donc peu d'entre elles diplomaient annuellement, ce qui préoccupait grandement le programme. Au départ, le portfolio professionnel découlait d'un projet FIP et a été expérimenté sur une période de 3 ans avant de devenir officiel. Il est à noter que la ou les personnes formatrices qui démarrent avec une nouvelle cohorte (PRO 895) suivent ce groupe durant les trois années de formation, selon une logique cohorte. Le bloc Portfolio professionnel est constitué de quatre activités pédagogiques et totalise 15 crédits. Deux productions de fin d'études sont prévues, soit une communication orale ainsi qu'un écrit professionnel. Cette modification à notre programme fait en sorte que le programme diplôme environ 30 personnes étudiantes de plus par année à la maîtrise, ce qui constitue une hausse très importante du nombre de diplomations annuellement.
- Plusieurs activités pédagogiques ont été créées au fil du temps parce que les personnes étudiantes et/ou chargées de cours faisaient part de besoins de formation énoncés par les milieux scolaires. Depuis 2017-2018, lorsqu'un formateur désire offrir une nouvelle activité pédagogique, il doit remplir un formulaire dans lequel il détaille le contenu de celle-ci, les cadres de référence ainsi que les moyens utilisés pour conduire les étudiantes et les étudiants à développer leur pensée critique. Ce formulaire est soumis à un ou deux examinateurs externes possédant une expertise sur le sujet. Il est à noter que l'offre de cours est régulièrement issue des préoccupations ou demandes des personnes étudiantes. Une fois l'offre acceptée, l'activité pédagogique en présentiel fait partie d'une liste soumise aux personnes étudiantes pour déterminer lesquelles seront effectivement dispensées (vote populaire).
- Plusieurs activités pédagogiques ont été retirées de la fiche signalétique, puisqu'elles n'étaient plus choisies par les personnes étudiantes.

### La visite des experts (juin 2020)

Les personnes expertes externes ont procédé à la visite les 10 et 11 juin 2020 selon une formule à distance en raison de la pandémie de Covid-19. M. Olivier Michaud, professeur à l'Université du Québec à Rimouski, et M. Michel Laurier, professeur retraité de l'Université d'Ottawa, ont agi à titre d'experts externes.

Les rapports des personnes expertes externes permettent de confirmer le besoin de revoir la pertinence scientifique du programme et d'appuyer les pertinences sociale, interuniversitaire et institutionnelle ainsi que la qualité de ce programme. Ils suggèrent également de restructurer le portfolio, d'harmoniser les méthodes d'évaluation, de repenser à la nécessité de l'essai, d'accroître substantiellement la participation des professeurs et d'élaguer la banque de cours. L'excellent travail de ces derniers a apporté des

confirmations et a permis aux membres du CCE de compléter l'analyse du dossier. Le CCE souhaite mentionner que les personnes expertes externes ont fait un travail rigoureux, généreux en commentaires et en propositions, qui a grandement satisfait les attentes des membres du CCE.

## Le rapport final d'évaluation

Pour donner suite aux éléments découlant des travaux du Comité d'évaluation périodique ainsi que de ceux se dégageant des rapports des experts externes, six recommandations ont été identifiées afin d'améliorer le programme.

- R. 1 :** Repenser les objectifs du programme.
- R. 2 :** Réviser et modifier l'offre d'activités pédagogiques à option.
- R. 3 :** Revoir la logique structurante de notre programme et développer une alternative à l'essai.
- R. 4 :** Augmenter l'attractivité de la prise en charge d'activités pédagogiques au sein de notre programme par les membres du corps professoral.
- R. 5 :** Se doter d'une politique de reconnaissance, de soutien et de vigilance éthique.
- R. 6 :** Rendre certaines de nos activités accessibles à l'international.

## Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté d'éducation lors de sa séance du 8 décembre 2020.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en février 2021. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en enseignement au préscolaire et au primaire et ainsi que le plan de mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) qui a adopté la démarche d'évaluation périodique et ses conclusions lors de sa séance du 21 avril 2021.

Lors de sa réunion du 12 mai 2021, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de maîtrise en enseignement au préscolaire et au primaire.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes